

Décision

Générale

colonial

## Décision n° n° 809 ‘ accordant:une permission de trois semaines à Nour Abdilleh,

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
16 août 1950

Numéro JO  
n° 8 du 30/08/1950

Date du numéro  
30 août 1950

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté n° 236 du 24 mars 19145 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire autochtone de Côte française des Somalis et les textes Subséquents

**Vu** la demande de permission d'absence formulée par Nour Ableh, infirmier en service à L'hôpital colonial, en date du 5 août 1950

**Vu** l'avis favorable du directeur du service de santé,

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1, — Une permission d'absence de trois semaines à solde entière est accordée à Nour Abdilleh infirmier en service il hopital colonial jouir a Boro la (Somaliland). Art, 2, La présente décision, qui aura effet pour compter du 1 septembre 1950, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

**pour le gouverneur et par le delegationle secretaire generalechamboredon.**